

REGLES d'ACCES et de PARTICIPATION aux COMPETITIONS dans la LIGUE GRAND EST

MàJ le 18/10/2022

Document à l'intention des acteurs des compétitions dans le Grand Est : grimpeurs, clubs, Comités Territoriaux.

Le document « Règles d'accès et de participation aux compétitions dans la Ligue Grand Est » reprend pour l'année sportive de référence les règles des compétitions en vigueur dans la Ligue Grand Est. Il découle des règles fédérales actualisées, et est amené à être modifié si jamais celles devaient également évoluer. En cas d'incertitude, ce sont les règles nationales qui font foi.

Les règles dérogatoires aux règles fédérales ont été votées par le Comité Directeur de la Ligue Grand Est le 18/10/2022. Dans un souci d'équité, les nouvelles règles de dérogation entreront en vigueur après le CT de bloc Marne/Ardennes des 12 et 13 novembre.

De manière générale, les compétitions de niveau territorial organisées dans le Grand-Est sont ouvertes en Open et donnent lieu à un classement scratch (en plus du classement officiel détaillé dans les parties suivantes). Elles peuvent parfois être ouvertes en Open aux U14, aux vétérans et aux sportifs porteurs d'un handicap.

Ces compétitions labellisées « officielles » permettent aux concurrents licenciés FFME de comptabiliser des points dans le classement national permanent établi par catégorie et par discipline. Evoluant tout au long de la saison, ce classement permet notamment d'accéder aux différentes étapes des Coupes de France de bloc et de difficulté.

SOMMAIRE

Le CIRCUIT des CHAMPIONNATS

- Fiche 1 : Le championnat U12 et U14
- Fiche 2 : Les championnats jeune et senior
- Fiche 3 : Le championnat vétéran
- Fiche 4 : Le championnat handisport

Les COUPES de la LIGUE GRAND EST

Les CONDITIONS d'INSCRIPTION et de PARTICIPATION aux COMPETITIONS

Le CIRCUIT des CHAMPIONNATS

Le CIRCUIT des CHAMPIONNATS

Fiche 1 : Le Championnat U12 et U14

Le championnat U12 et U14

- se déroule en format combiné
- réunit les 3 disciplines : vitesse, bloc et difficulté

Les Championnats départementaux U12 et U14

Il n'est pas organisé de Championnats départementaux pour les catégories U12 et U14.

Le Championnat régional U12 et U14

Le championnat régional U12 et U14 est une épreuve qualificative pour les championnats de France U12-U14.

Peuvent participer : tous les concurrents des catégories U12 et U14 licenciés dans la Ligue Grand Est, répondant aux critères d'inscription (voir page 9).

Le Championnat de France U12 et U14

Règles d'accès au championnat de France U12 et U14

Les compétiteurs du Grand Est doivent se qualifier via le championnat régional organisé par la Ligue Grand Est.

Quotas d'accès au championnat de France U12 et U14

La Ligue Grand Est dispose d'un quota de qualifiés par catégorie.

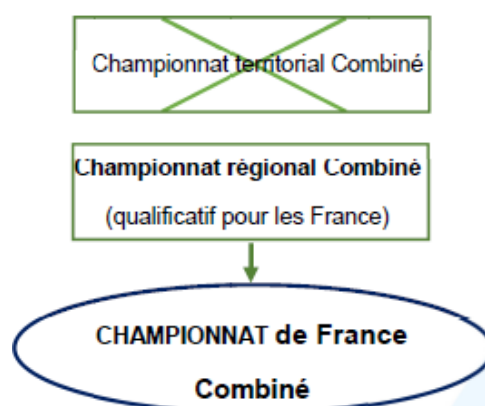
Les quotas d'accès aux championnats de France U12 et U14 sont établis chaque année et font l'objet d'une publication fédérale officielle.

IMPORTANT : *Les concurrents qualifiés qui ne pourraient pas participer au championnat de France doivent impérativement, dans les 8 jours suivants la compétition, informer par mail la commission compétition de la Ligue Grand Est (competition@grandest.ffme.fr) afin d'attribuer la place au grimpeur suivant.*

Les qualifiés directs au championnat de France U12 et U14

Les qualifiés directs s'ajoutent aux quotas :

- les vainqueurs du championnat de France U12 et U14 de l'année N-1 y compris s'ils changent de catégorie
- le champion régional en titre de chaque catégorie.



Les championnats de bloc et de difficulté jeune (U16 ; U18 et U20) et senior

Toutes les informations présentées ci-dessous s'appliquent au championnat de bloc ET au championnat de difficulté des catégories jeune et senior.

Les championnats territoriaux de bloc et de difficulté

Chaque Comité Territorial de la Ligue Grand Est organise :

↳ un championnat territorial de bloc

et

↳ un championnat territorial de difficulté

Règles d'accès

Tous les concurrents répondant aux critères de participation (voir p.9), peuvent s'inscrire aux championnats territoriaux.

Le classement

Un classement par catégorie et par CT des concurrents licenciés (club du Comité Territorial, hors club domiciliés dans le CT et UNSS*) est établi à l'issue de la compétition

*licenciés UNSS dont l'établissement scolaire appartient à un département du CT organisateur.

L'organisateur peut, sur demande, désigner un champion départemental pour chacun des départements du CT à l'issue de la compétition.

Un concurrent UNSS non licencié FFME, ne peut pas se voir décerner le titre de champion départemental ou territorial.

Les championnats régionaux de bloc ou de difficulté

Le championnat régional de bloc est qualificatif pour la ½ finale A du championnat de France de bloc.

Le championnat régional de difficulté est qualificatif pour la ½ finale A du championnat de France de difficulté.

Règles d'accès

Il n'y a pas de quota pour accéder au championnat régional Grand-Est de bloc, ni au championnat régional Grand-Est de difficulté (Codir Ligue Grand Est du 12-05-2018).

Peuvent participer : tous les concurrents jeunes et seniors licenciés FFME de la Ligue Grand Est qui :

- répondent aux critères d'inscription (voir page 9)

et

- **ont participé au championnat territorial de la discipline** organisé par le Comité Territorial d'appartenance de leur club de référence ou, dans le cas d'une licence hors club, de leur domiciliation.

Toute demande de dérogation aux règles de qualification énoncées devra être adressée à la Ligue (competition@grandest.ffme.fr) 1 semaine avant le championnat territorial de la discipline organisé par le comité territorial de son club d'appartenance. Cette demande se fera par lettre de motivation, signée par le compétiteur, ses parents s'il est mineur, et le président du club, accompagnée des justificatifs nécessaires. La commission compétition de la Ligue est souveraine pour accepter ou non la demande.

Pré-qualifiés aux championnats régionaux Grand-Est bloc et difficulté

Les compétiteurs répondant aux critères suivants bénéficient d'une qualification directe aux championnats régionaux, à savoir :

- Compétiteurs qualifiés directement à un championnat de France dans une discipline (à l'exception des jeunes qualifiés via le classement coupe de France) ;
- Compétiteurs sélectionnés en équipe de France la saison précédente ou en cours (jeunes ou seniors, sans condition de résultat particulier) ;
- Compétiteurs qualifiés directement à la ½ finale du championnat de France de la discipline;
- Champions régionaux en titre y compris s'ils changent de catégorie ;

e) Les compétiteurs régionaux classés dans les 20 premiers du classement national de bloc de l'année précédente, y compris s'ils changent de catégorie.

f) Les compétiteurs régionaux U18 et U20 surclassés et pré-qualifiés à la ½ finale A du championnat de France jeune ou au championnat de France jeune de la discipline, sont pré-qualifiés au championnat régional Grand-Est sénior de la discipline.

NB : Les compétiteurs pré-qualifiés au championnat régional sont vivement incités par la ligue à participer à leur championnat territorial ainsi qu'aux différentes étapes des circuits de la Coupe de la Ligue et de la Coupe de France. En effet les championnats territoriaux et les Coupes de France permettent d'engranger des points dans les classements nationaux en début de saison et ainsi de se pré-qualifier pour la ½ finale (Sont pré-qualifiés en ½ finale A, les 10 meilleurs du Nord de la France dans le classement permanent - hors pré-qualifiés au championnat de France -)

Classement

Un classement par catégorie des concurrents licenciés dans la région Grand-Est est établi à l'issue de la compétition. Il permet d'obtenir la liste des qualifiés pour la ½ finale A du championnat de France de la discipline concernée.

Les ½ finales des championnats de France et championnats de France de bloc ou de difficulté

Pour la ½ finale A du championnat de France de bloc, les concurrents du Grand Est doivent se qualifier via le championnat régional de bloc organisé par la Ligue Grand Est.

Pour la ½ finale A du championnat de France de difficulté, les concurrents du Grand Est doivent se qualifier via le championnat régional de difficulté organisé par la Ligue Grand Est.

Quotas d'accès

La Ligue Grand Est dispose d'un quota de qualifiés par discipline et par catégorie.

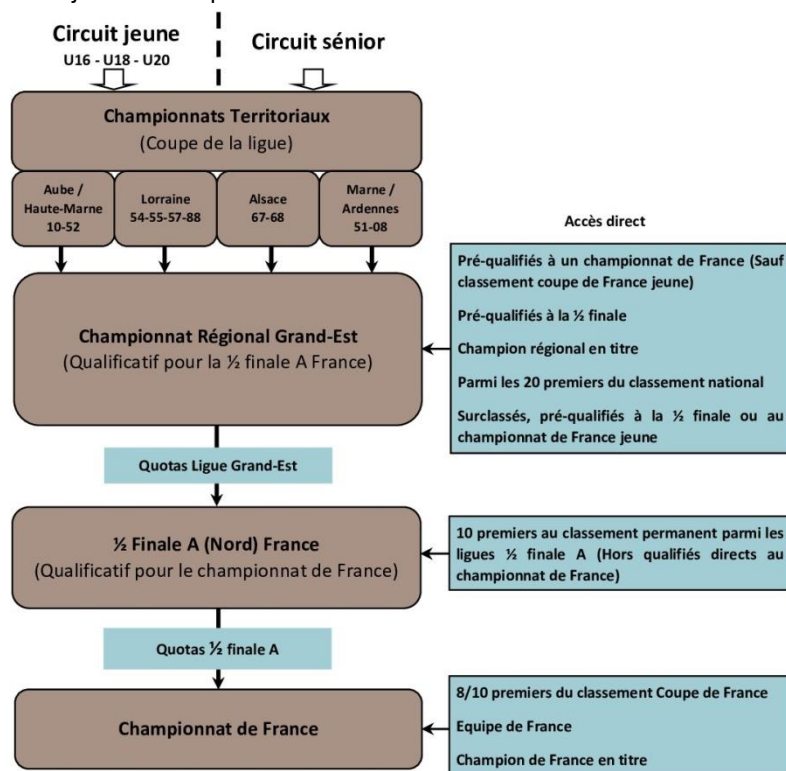
Les quotas sont établis chaque année et font l'objet d'une publication fédérale officielle.

IMPORTANT : Les concurrents qualifiés qui ne pourraient pas participer à la ½ finale A du championnat de France, doivent impérativement, dans les 5 jours suivants la compétition, informer par mail la commission compétition de la Ligue Grand Est (competition@grandest.ffme.fr) afin d'attribuer la place au concurrent suivant.

Les qualifiés directs

Les listes de qualifiés directs aux différents ½ finales et championnats de France sont établies en cours de saison et font l'objet d'une publication fédérale officielle.

Les qualifiés directs s'ajoutent aux quotas.



Les championnats de vitesse jeune (U16 ; U18 et U20) et senior

Les championnats territoriaux de vitesse

Il n'est pas organisé de championnats départementaux de vitesse.

Le championnat régional de vitesse

Le championnat régional de vitesse n'est pas qualificatif.

A partir de la saison 2022, les ligues régionales doivent organiser un championnat régional de vitesse.

Le championnat de France de vitesse

Règles d'accès

Il n'y a pas de quota d'accès au championnat de France de vitesse.

Peut participer au championnat de France de vitesse, tout concurrent qui :

- répond aux critères d'inscription (voir p.9)

et

- a participé durant la saison en cours

- à un championnat régional de vitesse : celui de sa Ligue d'appartenance s'il a été organisé, ou celui d'une autre Ligue le cas échéant,

- ou à une étape de la Coupe de France de vitesse

Les informations ci-dessous valent pour les disciplines de bloc et de difficulté.

Les championnats territoriaux et régionaux de bloc et de difficulté

Règles d'accès

Les concurrents vétérans, répondant aux critères d'inscription (voir point 3) peuvent participer à l'ensemble des compétitions de bloc et de difficulté organisés dans Ligue Grand Est ouvertes à la catégorie vétéran.

Lorsque le concurrent ne dispose pas de licence FFME, il peut participer avec une licence découverte valable pour une seule compétition. Il apparaîtra alors uniquement dans le classement Open de la compétition.

Classement

En fonction du nombre de concurrents vétérans il peut être, conformément aux règles fédérales, établi un classement vétéran 1 et un classement vétéran 2.

Les championnats de France de bloc et de difficulté

Les concurrents vétérans femmes et vétérans hommes, répondant aux critères d'inscription (voir point 3) peuvent participer directement aux championnats de France de bloc et de difficulté (sans condition de quota, de participation aux compétitions territoriales ou régionale et sans épreuve qualificative).

Il n'existe ni quota ni phases qualificatives pour l'accès et la participation aux différentes phases du championnat handisport.

Le Président de Jury de la compétition, en concertation avec le chef ouvrier, apprécie la possibilité de l'accueil des concurrents en situation de handicap lors des championnats territoriaux et régionaux et met en place les conditions de leur participation le cas échéant.

Les COUPES de la LIGUE GRAND EST

Organisation générale

La Ligue Grand Est organise une Coupe de la Ligue de bloc et une Coupe de la Ligue de difficulté (AG du 01-02-2020).

Elles sont composées chacune des championnats territoriaux de la discipline organisés par les Comités territoriaux de la Ligue Grand Est.

- les deux Coupes de la Ligue suivent les mêmes règles d'organisation, d'accès et de classement
- les deux Coupes de la Ligue concernent les catégories jeune et senior

Règles d'accès

Tous les concurrents, répondant aux critères d'inscription et de participation (voir point 3), peuvent s'inscrire aux étapes de la Coupe de la Ligue Grand Est.

Les classements des Coupes de la Ligue Grand Est

Le classement annuel individuel

Le classement annuel individuel est établi par catégorie et par discipline :

- un classement annuel individuel Coupe de la Ligue de Bloc
- un classement annuel individuel Coupe de la Ligue de Difficulté

Sont intégrés dans le classement de chaque Coupe :

- les concurrents des catégories jeune et senior
- les concurrents licenciés dans un club de la Ligue Grand Est
- les concurrents ayant participé à au moins 2 étapes de la Coupe concernée.

Ex : Léonie, pour être intégrée dans le classement individuel Coupe de la Ligue de bloc, doit avoir participé à au moins 2 étapes de la Coupe de la Ligue de Bloc.

Modalités du classement individuel

Les concurrents gagnent des points en fonction de leur classement à chaque étape, selon la répartition ci-après jusqu'à la trentième place (au-delà, aucun point n'est gagné) :

Seuls les licenciés d'un club de la Ligue Grand Est sont pris en compte pour ce classement.

1 ^{ère} place : 100 points	9 ^{ème} place : 37 points	17 ^{ème} place : 18	25 ^{ème} place : 6
2 ^{ème} place : 80	10 ^{ème} place : 34	18 ^{ème} place : 16	26 ^{ème} place : 5
3 ^{ème} place : 65	11 ^{ème} place : 31	19 ^{ème} place : 14	27 ^{ème} place : 4
4 ^{ème} place : 55	12 ^{ème} place : 28	20 ^{ème} place : 12	28 ^{ème} place : 3
5 ^{ème} place : 51	13 ^{ème} place : 26	21 ^{ème} place : 10	29 ^{ème} place : 2
6 ^{ème} place : 47	14 ^{ème} place : 24	22 ^{ème} place : 9	30 ^{ème} place : 1
7 ^{ème} place : 43	15 ^{ème} place : 22	23 ^{ème} place : 8	31 ^{ème} place ... : 0
8 ^{ème} place : 40	16 ^{ème} place : 20	24 ^{ème} place : 7	

Ex : Léonie a terminé 6^{ème}, puis 1^{ère}, puis 10^{ème} : elle cumule 181 points pour l'année en bloc.

Les points gagnés par des compétiteurs ex aequo sont calculés en effectuant la moyenne des points des places concernées. Exemple : 3 premiers ex-æquo marqueront $(100+80+65)/3= 82...$ au lieu de 100 chacun.

La remise des prix aux 3 premiers du classement de chaque coupe de la ligue se fera lors du championnat de ligue de la discipline.

Le classement annuel club

Le classement club intègre les catégories de concurrents U16 à senior et leurs résultats dans les 2 disciplines.

Le classement est établi en additionnant les points annuels des 2 meilleures filles et des 2 meilleurs garçons dans chaque discipline (soit un cumul de 8 performances). A noter qu'il peut arriver qu'un même concurrent apparaisse dans ce classement club au titre du bloc et de la difficulté.

Ex :

Club A	Club B
Plus haut cumul de points fille en bloc : 202	Plus haut cumul de points fille en bloc : 146
2 nd plus haut cumul de points fille en bloc : 60	2 nd plus haut cumul de points fille en bloc : 84
Plus haut cumul de points fille en diff : 102	Plus haut cumul de points fille en diff : 200
2 nd plus haut cumul de points fille en diff : 83	2 nd plus haut cumul de points fille en diff : 122
Plus haut cumul de points garçon en bloc : 84	Plus haut cumul de points garçon en bloc : 66
2 nd plus haut cumul de points garçon en bloc : 80	2 nd plus haut cumul de points garçon en bloc : 58
Plus haut cumul de points garçon en diff : 200	Plus haut cumul de points garçon en diff : 160
2 nd plus haut cumul de points garçon en diff : 74	2 nd plus haut cumul de points garçon en diff : 130
885 points	966 points

Ne peuvent être intégrés dans le classement Coupe que :

- les clubs appartenant à la Ligue Grand Est
- les clubs ayant participé activement à la bonne organisation d'au moins 4 compétitions* soit :
 - en présentant des juges, à jour de leur licence,
 - en présentant un PDJ officiel (diplômé ou stagiaire), à jour de sa licence
 - en étant organisateur de la compétition

** Les compétitions prises en compte sont les 8 championnats territoriaux qui constituent la coupe de la Ligue, ainsi que les championnats régionaux (bloc, diff et U12/U14) de la saison.*

La remise des prix aux 3 premiers clubs se fera lors de l'AG de Ligue de l'année suivante. Seuls les clubs effectivement présents recevront leur prix.

Les CONDITIONS d'INSCRIPTION et de PARTICIPATION aux COMPETITIONS

Catégories de compétiteurs saison 2022/2023

Ancienne dénomination	Nouvelle dénomination	Âges en 2023	Année de naissance
Aucune	U8	6 et 7 ans	2016 et 2017
Microbe	U10	8 et 9 ans	2014 et 2015
Poussin	U12	10 et 11 ans	2012 et 2013
Benjamin	U14	12 et 13 ans	2010 et 2011
Minime	U16	14 et 15 ans	2008 et 2009
Cadet	U18	16 et 17 ans	2006 et 2007
Junior	U20	18 et 19 ans	2004 et 2005
Senior	Senior	20 à 39 ans	2003 à 1984
Vétéran	Vétéran 1	40 à 49 ans	1983 à 1974
	Vétéran 2	50 ans et plus	1973 et avant

Conditions d'inscription et de participation

- disposer d'une **licence FFME annuelle avec visa médical de compétition**
ou
disposer d'une licence FFME annuelle loisir. Le compétiteur doit alors présenter sur place un certificat médical compétition valable
ou
être **licencié UNSS** inscrit par l'AS de son établissement scolaire (jusqu'au niveau du championnat territorial)
- pour les mineurs disposer d'une **autorisation parentale de prélèvement** lié au contrôle antidopage **et** d'une **autorisation parentale pour participer à la compétition**
- à titre dérogatoire, une licence découverte peut être suffisante pour un concurrent vétéran et pour une seule compétition.
- correspondre à l'une des catégories engagées sur la compétition
et
pour les **concurrents surclassés** disposer de l'autorisation de sur-classement validée par la Fédération nationale.
- **s'acquitter des droits d'inscription** soit directement auprès de l'organisateur de la compétition, soit par paiement internet sur le site de la FFME (obligatoire pour les championnats régionaux toutes catégories et disciplines).
Les droits d'inscription sont augmentés de 20 euros pour les détenteurs de licence hors club.